

SAVE
THE DATE

Le décret d'application de la loi de santé du 30 décembre dernier généralise la prescription d'activité physique adaptée aux patients atteints d'une affection de longue durée. Ainsi, à partir du 1^{er} mars, le médecin traitant pourra se saisir de cette nouvelle opportunité. Six mois après cette mise en place, la Ville de Strasbourg a le plaisir de vous inviter à participer aux 2^{es} assises du Sport santé sur ordonnance...



Élus, institutionnels, territoriaux, médecins, étudiants, professions sanitaires et sociales et associations sportives sont conviés à se réunir pour échanger sur les différentes expériences françaises et européennes. Cette rencontre sera également l'occasion d'explorer les pistes d'avenir pour le sport-santé pour les malades chroniques, mais également pour d'autres publics spécifiques (enfants, personnes âgées, prédiabétiques ...). La question du reste à charge pour les bénéficiaires des prescriptions, point crucial que le décret ne règle pas, sera également au cœur des débats. **Première ville française à lancer un dispositif de prescription du sport sur ordonnance en 2012**, Strasbourg a organisé en octobre 2015 les premières Assises européennes du sport santé sur ordonnance. Le réseau national des villes « sport-santé sur ordonnance », créé sous l'égide du **Réseau français des villes santé de l'OMS** lors de cette première édition, est investi dans l'organisation de ces nouvelles Assises.

RENSEIGNEMENTS

assisesdusportsante@strasbourg.eu